



Arrêt de travail et employeur multiple

Par **cornelius**, le 11/02/2015 à 12:01

J'ai deux employeurs.

Je suis déclaré inapte par la médecine du travail (pour le moment provisoire) chez l'un des deux employeurs, ce qui implique un arrêt de travail. Or je voudrais continuer à bosser pour l'autre employeur, pour lequel il n'y a pas d'inaptitude. Mais on me dit qu'il n'est pas possible, même en cas d'inaptitude (et non de maladie!) de ne bénéficier que d'un arrêt de travail pour l'employeur concerné. J'ai donc un arrêt de travail pour les deux employeurs et cela m'ennuie beaucoup. Est ce bien logique?

Par **P.M.**, le 11/02/2015 à 17:56

Bonjour,

Si vous avez un arrêt-maladie comme vous semblez l'indiquer, ce n'est pas seulement une décision temporaire du Médecin du Travail et vous devez être indemnisé par la Sécurité Sociale pour les deux emplois, donc je ne vois pas ce qu'il y a d'illogique mais en plus ce n'est pas le problème car c'est effectivement illégal de travailler pendant un arrêt-maladie...